

CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 10 janvier 2017
Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT,
concernant le rapport 4 3 sur les points de Visio-services

Lors de la mise en place du dispositif de points visio-services en Franche Comté, la CGT au CESER avait pointé la nécessité que tous les citoyens puissent avoir un accès amélioré aux services publics.

Si les points visio-services viennent en complément d'autres points d'accueil physiques, la CGT ne peut qu'être favorable, d'autant que cela peut permettre de limiter certains déplacements.

Malheureusement ce type de dispositif est souvent utilisé pour justifier la fermeture de services publics de proximité.

L'implantation de nouveaux points visio-services en Bourgogne-Franche-Comté, devra, pour la CGT, apporter un service là où la présence humaine a été supprimée, ou pour apporter un service inexistant actuellement.

Il serait souhaitable que le CESER ait connaissance des lieux d'implantations des futurs points visio-services envisagés.

Il serait nécessaire que le CESER ait un bilan des 15 points visio-services en place depuis 5 ans en Franche Comté. Car nous avons quelques retours plutôt négatifs, par exemple sur la CPAM du Jura, où, d'après nos informations les points visio-services ne génèrent que 2 ou 3 contacts par semaine, et il semble que la CPAM ait cessé de dédier un personnel pour ce dispositif.

L'avis pointe un certain nombre de réserves, et la CGT votera l'avis.